

## LES FAITS MARQUANTS DE LA CDP14 DE LA CITES: MERCREDI 13 JUIN 2007

La quatorzième Conférence des parties (CdP14) à la CITES s'est réunie dans deux comités, tout le long de la journée. Une table ronde ministérielle a été tenue en parallèle à la réunion et des concertations informelles ministérielles sur l'éléphant d'Afrique ont eu lieu toute la journée et jusque dans la soirée. Le Comité I a, entre autres, approuvé l'inscription des coraux rose et rouge à l'Annexe II et a adopté des décisions portant sur les tortues terrestres et les tortues d'eau douce. Le Comité II, entre autres, a adopté une résolution partielle portant sur le budget et plusieurs décisions sur les tigres.

### COMITE I

**PROPOSITIONS D'INSCRIPTION:** L'if: Les ETATS-UNIS D'AMERIQUE ont retiré leur proposition d'amender l'inscription du *Taxus cuspidata* (if japonais) à l'Annexe II (CoP14 Prop.36), le remplaçant par un projet de décision d'examiner les questions des hybrides et des cultivars dans le CpP, qui a été soutenu par consensus.

LA SUISSE, en sa qualité de gouvernement dépositaire, a introduit une proposition de supprimer l'annotation aux espèces d'if, *Taxus chinensis*, *T. fuana* et *T. sumatrana* de l'Annexe II et d'amender l'annotation à l'espèce *T. cuspidata* (CoP14 Prop.37). Le délégué a expliqué que les discussions du CP avaient jugé que les annotations antérieures transgressaient la CITES, qui n'autorise pas l'exclusion de toute plante vivante ou morte d'une espèce inscrite et que cette proposition résoudreait le problème tout en retenant l'intention originale. Appuyant la proposition, le CANADA a déclaré que l'amendement aiderait le développement des plantations de *Taxus* et réduirait les menaces posées aux espèces sauvages. La THAÏLANDE a souligné que l'ensemble des hybrides et des cultivars artificiellement reproduits devraient être exemptés de la CITES. Le JAPON a fait objection à la proposition, suggérant que le CP examine le sujet. La CHINE a introduit un amendement se référant aux plantes vivantes. La proposition, telles qu'amendée par la Chine, a été adoptée par consensus.

### LES TORTUES TERRESTRES ET LES TORTUES

**D'EAU DOUCE:** L'UE a présenté deux projets de décisions finalisés dans le groupe de rédaction (CoP14 Com.I.12). Les ETATS-UNIS, appuyés par CONSERVATION INTERNATIONAL et l'UICN, ont introduit deux nouvelles décisions chargeant le Groupe des spécialistes de l'UICN de mener une étude sur la mise en œuvre de la Res.Conf.11.9 (Rev. CoP13) (Tortues terrestres et tortues d'eau douce), sous réserve d'un financement externe, et instruisant le CpA d'examiner l'étude et de formuler des recommandations pour la CdP15. Les quatre décisions ont été approuvées par consensus.

**LES CORAUX:** Au sujet de leur proposition d'inscrire toutes les espèces du genre *Corallium* (coraux rose et rouge) à l'Annexe II (CoP14 Prop.21), les ETATS-UNIS ont proposé aussi: une annotation retardant, de 18 mois, l'entrée en vigueur de l'inscription pour permettre la mise en place des mesures de mise en œuvre; et un amendement accordant une dérogation à des effets personnels et à usage domestique à un maximum de sept pièces par personne, ne

dépassant pas le poids d'un kilogramme en tout, y compris les pièces accessoires. Les ETATS-UNIS ont également proposé un projet de décision pour la tenue de deux ateliers consacrés à la mise en œuvre, pour les parties impliquées dans la récolte et le commerce du Corallium (CoP14 Com.I.15).

L'UE a apporté son appui aux propositions d'inscription et de décision, ajoutant un nouvel amendement pour l'exemption des coraux fossiles. Le MEXIQUE a apporté son appui à l'inscription mais a fait objection à l'exemption des coraux fossiles. Plusieurs ONG ont apporté leur appui à l'inscription, SWAN INTERNATIONAL précisant que l'inscription encouragerait les gouvernements à prendre des mesures immédiates pour la réglementation du commerce du corail, et EARTHTRUST signalant que la récolte du Corallium dans le Pacifique n'est surveillée, actuellement, ni par les organismes régionaux de gestion des pêches ni par la FAO.

Le JAPON a fait objection à l'inscription et, avec SAINT KITTS ET NEVIS, a suggéré de tenir d'abord les ateliers et d'examiner les propositions d'inscription plus tard. S'opposant également à l'inscription, la NORVÈGE a signalé que le Groupe d'experts de la FAO n'a pas apporté son appui à l'inscription, le MAROC a indiqué que le corail méditerranéen est déjà protégé, et l'IWMC et ASSOCORAL ont encouragé la prise en considération des moyens d'existence des artisans italiens.

La proposition, avec l'annotation et l'amendement portant sur les coraux fossiles, a été adoptée par 62 voix à 28. Le Comité a ensuite adopté par consensus l'amendement à l'annotation concernant *Corallium* spp. figurant dans le projet de résolution sur les effets personnels et à usage domestique transmise par le Comité II. Le Comité a également demandé au secrétariat d'émettre une notification rendant compte de la récente modification introduite dans la taxonomie des espèces *Corallium* et *Paracorallium* pour faciliter l'application de l'inscription. L'IWMC a argumenté que la proposition d'inscription n'incluait pas l'espèce *Paracorallium*, mais les ETATS-UNIS ont précisé que leur proposition énumérait toutes les espèces relevant des *Corallium* et *Paracorallium* spp. et que par conséquent elle n'est pas élargie par la modification taxonomique.

**LES ELEPHANTS:** L'après-midi, Francis Nheme, ministre de l'environnement et du tourisme, Zimbabwe, a informé le Comité I de l'état d'avancement des négociations sur les propositions concernant les éléphants et a déclaré être confiant qu'un accord allait émerger durant les concertations ministérielles informelles de la soirée. Le président Leach a ensuite ajourné la session.

### COMITE II

**RESPECT ET APPLICATION DES DISPOSITIONS:** Le ROYAUME-UNI a introduit les projets de décision et de résolution révisés (CoP14 Com.II.23). Les deux projets ont été acceptés par consensus.

**INSPECTION DES CARGAISONS DE BOIS:** L'Italie, au nom de l'UE, a introduit les projets de décisions (CoP14 Com.II.18). Ils ont été adoptés par consensus.

**EFFETS PERSONNELS ET A USAGE DOMESTIQUE:** La CHINE a introduit les projets de résolution et de décision révisés (CoP14 Com.II.16). Les ETATS-UNIS ont proposé des amendements au projet de résolution concernant les limitations quantitatives pour les espèces de corail, sous réserve de l'approbation de l'inscription du corail, dans le Comité I. Le président

Cheung a référé le sujet au Comité I. L'UE a proposé: d'amender le projet de résolution concernant les limitations quantitatives du caviar; et d'ajouter deux paragraphes au projet de décision demandant au CP de voir si les points particuliers nécessitaient un traitement différent, et d'examiner l'efficacité de l'application de la Res. Conf. 13.7 (Effets personnels et à usage domestique). Les projets de résolution et de décision révisés ont été adoptés par consensus, avec les amendements proposés par l'UE.

**LES FELIDES D'ASIE:** L'INDE a introduit le document élaboré conjointement avec le Népal, la Chine et la Fédération de Russie (CoP14 Inf.50), mettant en exergue sept projets de décisions portant sur les mesures visant à traiter la question du commerce des félidés d'Asie, de leurs parties et produits dérivés (CoP14 Com.II.19), à travers notamment: la prise, par toutes les parties de mesures, comme le renforcement des efforts de mise en application de la Res. Conf.12.5 (Tigres) et la présentation d'un rapport d'activité à la CP57; et la prise, par les Etats de l'aire de répartition, de mesures, comme la participation à la réunion de la mise en application des lois régissant le commerce des tigres.

La CHINE a souligné que la revue de sa politique nationale interdisant le commerce des tigres, est en phase avec la recommandation du secrétariat d'établir une nouvelle approche permettant de faire face au commerce illicite des félidés d'Asie (CoP14 Doc.52). Le délégué a fait référence à la recherche menée en 2005, qui a montré que l'élevage en captivité réduisait le marché illégal des os de tigres et fournissait un outil de levée de fonds pour la conservation des populations sauvages. Le NEPAL, en sa qualité de président du Forum mondial sur les tigres, a souligné que le nombre des populations élevées en captivité ne devrait pas mettre en péril les populations sauvages.

Plusieurs délégués ont signalé un déclin alarmant des populations de tigres sauvages. Les Etats de l'aire de répartition des tigres ont présenté un rapport sur les efforts continus fournis dans les domaines de la conservation et du commerce illicite des tigres. L'UE a encouragé les parties à renforcer la Res. Conf.12.5. Les ETATS-UNIS, appuyés par plusieurs, ont proposé une nouvelle décision en vertu de laquelle les parties prendront en considération la Res. Conf.12.5, entre autres, lors de l'évaluation des politiques de contrôle du commerce intérieur des tigres. Le délégué a fait part de ses réserves quant aux pressions exercées à l'intérieur de la Chine, pour la réouverture du commerce des parties et des produits dérivés des tigres. Evoquant l'évaluation menée par son pays de son commerce du plan commercial relatif aux tigres, le délégué de la CHINE a indiqué que les modifications apportées à la politique n'auront pas lieu si un effet positif sur les populations des tigres sauvages pouvait être démontré. Le représentant des institutions de remèdes traditionnels chinois, appuyé par l'INDE, a déclaré que les remèdes traditionnels chinois englobaient la mise au point d'alternatives viables aux os de tigre.

Au sujet de l'élevage en captivité, les ETATS-UNIS ont proposé d'amender le projet de décision le limitant aux opérations d'élevage "intensif" en captivité et précisant que les tigres ne devraient pas être élevés pour le commerce de leurs parties et dérivés. Mettant l'accent sur la souveraineté des Etats, la CHINE a proposé que la décision devrait s'appliquer uniquement au commerce "international." L'UE a proposé d'adresser la décision aux "Etats de l'aire de répartition" au lieu des "parties." Cela a été contré par la FEDERATION DE RUSSIE, l'INDE, le NEPAL et la THAÏLANDE, qui ont précisé que l'élevage en captivité à l'extérieur des Etats de l'aire de répartition ne serait pas abordé. Le Comité a approuvé les amendements proposés par les Etats-Unis concernant l'élevage en captivité, mais a refusé ceux proposés par l'UE et la Chine, après un vote.

S'accordant sur les amendements pour la prise en considération de la Res. Conf.12.5, et sur d'autres, introduits par BHUTAN, pour le renforcement des décisions, et par la FEDERATION DE RUSSIE, pour s'assurer d'une concertation avec les Etats de l'aire de répartition des tigres quant à la surveillance du commerce illégal des félidés d'Asie, les délégués ont approuvé les décisions par consensus.

**LE BUDGET:** Le président du Groupe de travail sur le Budget, O'Cruidain, a présenté un budget provisoire au titre de la triennale 2009-2011 (CoP14 Com.II.31), soulignant que dans le groupe de

travail, l'accord sur une augmentation du budget par rapport à la triennale écoulée, n'a pas été possible. Il a présenté un document avec des options pour une augmentation nominale de 0% ou de 21.56%, expliquant que cette dernière option impliquait la suppression de deux postes au sein du secrétariat et qu'elle permettait de réduire l'entretien du bureau et les coûts de la CdP15, mais qu'elle augmentait le financement des travaux inscrits dans le cadre des activités. L'option 0% impliquait le maintien du site web de la CITES en anglais seulement, supprimait cinq postes, réduisait les coûts de la CdP15, et affectant un minimum de fonds aux travaux inscrits dans le cadre des activités, tels que le soutien scientifique, le renforcement des capacités et la mise en application.

Plusieurs pays des Caraïbes, le ZIMBABWE, l'UE, la SUISSE et l'AFRIQUE DU SUD ont apporté leur appui à une augmentation budgétaire. TRAFFIC, l'UICN et le WWF ont encouragé le placement d'un accent plus prononcé sur la recherche de fonds supplémentaires pour les nouveaux objectifs de la vision d'une stratégie.

La CHINE et l'UE ont encouragé les parties à s'accorder par consensus, tandis que le secrétaire général de la CITES, Wijnstekers, a souligné qu'il n'y a jamais eu de consensus autour du budget, et a précisé qu'une majorité de trois quarts est nécessaire dans ce cas.

Le président Cheung a proposé une augmentation de 10%, en guise de compromis. Cela a trouvé l'opposition du JAPON et des ETATS-UNIS. Le secrétaire général, Wijnstekers, appuyé par le NIGERIA, la TANZANIE, la ZAMBIE, le SENEGAL et la BELGIQUE, a suggéré une augmentation de 15%, qui, a-t-il dit, pourrait être réalisée à travers la suppression de trois postes.

Les délégués ont procédé à un vote sur une augmentation de 15%, mais ne sont pas arrivés à la majorité requise de 75% des voix, avec 47 voix pour et 28 voix contre. Ils ont ensuite procédé à un vote sur une augmentation de 10%, qui n'a pas réalisé la majorité requise, avec 50 voix pour et 30 contre. Enfin, ils ont procédé à un vote sur une augmentation de 3%, lequel n'a pas non plus réalisé la majorité requise, avec 35 voix pour et 49 voix contre. Les délégués ont ensuite décidé de transmettre la décision concernant l'augmentation budgétaire à la plénière, et sont passés à l'examen de la proposition de résolution sur le budget et des attributions du Fonds fiduciaire (CoP14 Com.II.31 Annexe 8). Le Comité a adopté des amendements renforçant la supervision, par le CP, des questions budgétaires et des propositions ayant des implications budgétaires. Une clause portant sur les arriérés, amendée par le BRESIL et l'ARGENTINE a été également adoptée par consensus. La résolution a ensuite été approuvée par consensus, à l'exception du paragraphe stipulant le montant précis de l'augmentation budgétaire, paragraphe référé à la plénière.

### DANS LES COULOIRS

La CdP14 entrant dans sa dernière étape, plusieurs délégués ont parlé d'une grande anxiété à propos du résultat des négociations prolongées à la fois autour des propositions de budget et des propositions concernant l'éléphant. L'accord indéfinissable devant être conclu entre les Etats africains de l'aire de répartition, sur ce dernier, a continué à dominer les discussions dans les couloirs, alors que les négociateurs testaient un nouveau format - une concertation ministérielle informelle, modérée par le ministre de l'environnement du Zimbabwe - qui s'est poursuivie encore après minuit.

Dans l'intervalle, la Table ronde ministérielle a donné lieu à un débat animé sur le rôle de la CITES, dans les domaines de l'application, de l'exploitation durable et des moyens d'existence, les participants tentant de s'accorder sur le stade auquel la Convention devrait devenir impliquée dans ces thèmes. L'idée d'une Déclaration ministérielle n'a pas rassemblé suffisamment de soutien, un participant de haut rang faisant observer qu'elle contenait de bonnes idées mais qu'elle avait trop l'allure d'un fait accompli, pour être acceptée par son gouvernement. Plusieurs autres, cependant, ont souligné que la réunion ministérielle a été un premier pas important, le ministre de l'environnement des Pays-Bas, Verburg, exprimant l'espoir de voir une autre se tenir à la CdP15 qui, à croire les rumeurs qui courent, se déroulerait au Qatar ensoleillé.